



Règlement du circuit poussins benjamins

Article 1 - Conditions de participation.

Le circuit poussins benjamins est réservé aux joueurs des catégories précitées ayant **une licence traditionnelle et ayant moins de 600 points**

Article 2 - Droit d'inscription.

Pour favoriser l'accès à cette compétition, le comité départemental a choisi de ne pas facturer de droit d'inscription.

Article 3 - Organisation annuelle.

Le circuit poussins benjamins est constitué de 2 tours indépendants et d'une finale.

Article 4 - Montées et descentes.

Nous avons décidé de ne pas appliquer de montées descentes.

Article 5 - Organisation des tours.

L'organisation se fera sous forme de poules suivies d'un tableau avec classement intégral. Nous enverrons des fiches d'inscription.

Article 6 - Tableaux de catégories.

Cette compétition est organisée en 6 tableaux :

Poussins	Benjamins 1	Benjamins 2
Poussines	Benjamines 1	Benjamines 2

Certains tableaux pourront être regroupés si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant. Cependant nous conserverons les catégories pour l'affectation des points pour le classement général.

ATTENTION : CATEGORIES D'AGE INTERNATIONALES par année de naissance

Article 7 - Tenue.

La tenue sportive est obligatoire (short ou jupe, tee-shirt de couleur, baskets)

Article 8 - Classement.

Toutes les parties comptent pour le classement individuel, un classement spécifique de la compétition sera réalisé selon le tableau ci-dessous.

Attribution du nombre de points à chaque tour

1^{er}	2^{ème}	3^{ème}	4^{ème}	5^{ème}	6^{ème}
Nbre de participants au tableau + 5 points	Nbre de participants au tableau + 3 points	Nbre de participants au tableau + 1 point	Nbre de participants au tableau	Nbre de participants au tableau - 1 point	Nbre de participants au tableau - 3 points

Pour chaque tour le classement se fera par catégorie.

En cas d'égalité en fin de saison, les joueurs (es) seront départagés (es) par leur classement pour la journée finale.

Article 9 - Récompenses

Chaque tour et chaque tableau seront dotés en récompenses et en lots, ainsi que le classement général de l'épreuve à l'issue des 3 tours départementaux.

A partir du 30 septembre 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour toutes les personnes majeures et mineures de plus de 12 ans (*sous réserve des modifications gouvernementales*).

Julien QUINSAT

